



mur de séparation en mitoyenneté

Par **vulcain3107**, le **24/01/2013 à 17:36**

Quand j'ai acheté ma maison, je n'ai pas fait attention à une close notariale qui spécifiait que la mur de séparation des 2 propriétés était la propriété de mon voisin.

C'était un arrangement avec l'ancien propriétaire.

Ce mur est construit sur mon terrain.

Mon voisin peut-il m'interdire de modifier celui-ci?

Merci de votre réponse.

Par **HOODIA**, le **24/01/2013 à 21:58**

SI le mur est construit sur votre terrain, comment peut il appartenir à votre voisin?

Vous voulez dire que le mur mitoyen appartient à votre voisin?

Par **janus2fr**, le **24/01/2013 à 23:08**

Bonsoir,

Effectivement, la situation est étonnante !

Ce mur est la propriété du voisin mais construit sur votre terrain !

Le droit de propriété étant imprescriptible, vous pouvez exiger la destruction de ce mur qui empiète chez vous.